

Le Budget—M. Deans

Le député a parlé de verser une pension aux immigrants, mais à en juger par ce qu'il a dit, cette question ne lui est pas familière. Il devrait savoir qu'au Canada, la pension des immigrants dépend du nombre d'années de résidence au pays, le nombre minimal étant dix ans. Cela s'applique à tous les immigrants, notamment ceux d'origine britannique. Ce qui va changer, cependant, c'est que ceux se situant au-dessous du seuil de pauvreté, car ils n'ont pas assez d'années de résidence, seront assurés de recevoir le minimum garanti à tous les Canadiens. En d'autres termes, bien que cette mesure n'ait rien à voir avec la pension des Britanniques, les pensionnés britanniques qui sont très pauvres en profiteront.

Le système de pensions des Britanniques est une question que j'essaie de régler depuis maintenant six ans, mais sans grand succès. Les gouvernements travailliste et conservateur de Grande-Bretagne ont toujours refusé jusqu'à maintenant d'indexer leurs pensions. Selon moi, les pensionnés britanniques devraient en bénéficier, où qu'ils soient, car ils l'ont déjà payée par leurs impôts. Toutes les fois que j'en ai l'occasion de même que les députés—qui je dois dire n'ont pas manqué de le faire—nous exhortons la Grande-Bretagne à accorder à ses propres pensionnés l'indexation. Je suis persuadée que nous réussirons et que nous arriverons à sortir de cette impasse.

Selon moi, il faut exercer des pressions pour faire comprendre au gouvernement britannique qu'il ne s'agit pas là d'un privilège, mais d'un droit en ce sens que les pensionnés britanniques vivant au Canada ont payé pour cette indexation. Or, que fait-on de ce droit?

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! L'honorable député de Laval a la parole.

Je dois cependant lui indiquer qu'il ne reste environ qu'une minute à la période réservée aux questions et commentaires.

M. Roy: Monsieur le Président, je serai très bref. Je suis surtout préoccupé par la transférabilité des régimes de retraite dans le secteur privé. J'aimerais demander au ministre quel a été l'accueil réservé par l'employeur à ce sujet lors des audiences que le Comité a tenues à travers le pays. Quelle a été son attitude en ce qui concerne la «transférabilité» des régimes de retraite dans le secteur privé?

Mme Bégin: Bien que je n'aie pas de résumé sous les yeux, monsieur le Président, je dirais au député de Laval que généralement parlant, c'est le point le plus facile à accepter par le secteur privé, c'est-à-dire la transférabilité quand une personne change d'emploi et a des droits acquis, parce que cela marche ensemble. En anglais on dit *portability investing*, après deux ans à peu près; c'est le modèle. Car la règle qui existe actuellement dans le monde des affaires, c'est qu'après 10 ans et 45 ans d'âge au minimum, vous pouvez voir la couleur de ce que vous avez investi dans des fonds de retraite. Maintenant, on dira qu'après deux ans cela appartient aux travailleurs.

[Traduction]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans le cadre de ce débat sur le budget, je ne ne peux que me rappeler de l'après-midi où cet exposé budgétaire a été fait et où j'ai pensé alors, en l'écoutant, combien il était décevant. Au cours de la dernière année, je me suis fait une idée sur les grands problèmes de notre économie. Vous vous souvenez sans doute qu'à maintes reprises, mes collègues et moi-même avons soulevé la question du chômage, des difficultés éprouvées par

les personnes dont le revenu ne répond pas à leurs besoins, des sans-emploi qui n'ont plus droit à l'assurance-chômage. Nous avons essayé de faire comprendre à la Chambre à quel point l'avenir s'annonçait sombre pour beaucoup d'entre eux. Après avoir occupé un emploi pendant 10, 15, 20 et parfois même 30 ans ou plus, ils ont été licenciés et se sont retrouvés sans le sou, lorsqu'ils n'ont plus eu droit aux prestations d'assurance-chômage. Dans bien des cas, même si leur conjoint travaillait, ce n'était qu'un emploi à temps partiel, au salaire minimum. Ce salaire était insuffisant pour leur permettre de conserver leur maison, de faire vivre leur famille comme auparavant et de respecter leur obligations.

Nous pensons que le gouvernement reconnaîtrait l'existence d'un problème très grave et qu'il se pencherait, au moins, sur les difficultés éprouvées par ces gens lorsqu'il présenterait ses propositions relatives à la gestion financière du pays et destinées à régler les graves problèmes affligeant notre pays. Cela n'a pas été le cas. Il n'y avait dans son exposé budgétaire aucune lueur d'espoir pour ces gens.

A deux ou trois reprises, dont la dernière fois hier après-midi, le ministre a admis qu'il était fort peu probable que l'économie puisse créer le nombre d'emplois nécessaire pour les 1.5 million de chômeurs que compte notre pays à l'heure actuelle. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a été formel hier, la semaine dernière et les semaines qui ont précédé le budget: il ne croit pas que les secteurs publics et privé créeront suffisamment d'emplois pour nos jeunes qui sortent des établissements d'enseignement la tête pleine de projets. Ils n'auront pas la chance de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont si durement acquises.

• (1200)

Nous avons cru, au sein de notre parti, qu'on proposerait dans le budget des moyens de combler l'écart existant entre le nombre d'emplois qu'on doit créer et le nombre de chômeurs en quête de travail un écart qui représente des centaines de milliers de personnes. Mais il n'y a rien eu pour ces gens. Monsieur le Président, c'est dire combien j'ai pu être déçu le jour du budget, déçu et en colère plus tard, lorsque j'ai réussi finalement à poser ma question au ministre des Finances, j'ai eu l'impression de me heurter à un mur en m'efforçant de faire comprendre au gouvernement quelles étaient exactement ses responsabilités dans ce domaine.

J'ai rappelé hier que 50 à 60 p. 100 des travailleurs du bâtiment dans la région de Hamilton étaient en chômage. Le taux de chômage chez les électriciens, toujours dans cette région, est de 70 p. 100. Et chez les travailleurs des aciéries, il est de 70 p. 100. Et chez les travailleurs des aciéries, la pierre angulaire économique des localités avoisinantes, il est de 20 p. 100. Or, ces gens n'ont pas de quoi souscrire à un régime enregistré d'épargne-retraite. Ils n'ont certes pas de quoi faire des économies pour leurs vieux jours. Ils n'ont pas de gagne-pain et encore moins, forcément, l'argent nécessaire pour profiter des dégrèvements fiscaux que le gouvernement a prévus.

Inutile de dire qu'ils ne pourront pas non plus profiter de la réduction fiscale que le gouvernement accorde si généreusement aux médecins, aux avocats, aux comptables et experts-conseils, laquelle va faire passer leur taux d'imposition de 45 à 15 p. 100. Ils devront payer des impôts, qu'ils travaillent ou non. Leur conjoint qui gagne peut-être \$80 ou \$100 par semaine sera imposé au taux prévu pour cette catégorie de